

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONTRAT DE LOCATION DU CHATEAU DE FLEAC LE
SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Conseil de Développement
N° 2017-D-380

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- ⇒ VU, l'arrêté n°90 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Maud FOURRIER en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de location du Château de Fléac passé entre la commune de Fléac et GrandAngoulême, le samedi 18 novembre 2017 de 8h à 14h pour le séminaire des élus.

Article 2 – La salle est mise à disposition de GrandAngoulême gratuitement.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **23 novembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **23 novembre 2017**